

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

F 40

Date de révision: 21.10.2022

Code du produit: 89300226

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

F 40

UFI: 5QUX-FAYS-N98W-MFE2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Détergent pour verres avec action blanchissante

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: Winterhalter Gastronom GmbH
Rue: Winterhalterstrasse 2 - 12
Lieu: D-88074 Meckenbeuren
Téléphone: +49 7542 4020
e-mail: info@winterhalter.com
Interlocuteur: Business Unit Chemicals
e-mail: sds@winterhalter.com
Internet: www.winterhalter.com

Fournisseur

Société: Winterhalter Belgium N.V.
Rue: Schaarbeeklei 636 - 638
Lieu: B-1800 Vilvoorde
Téléphone: +32 2255 1810
e-mail: info@winterhalter.be
Interlocuteur: Business Unit Chemicals
e-mail: sds@winterhalter.com
Internet: www.winterhalter.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence: numéro d'urgence international (Chemtrec): +44 20 3885 0382**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr. 1; H290
Skin Corr. 1; H314
Eye Dam. 1; H318
STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Silice, sel de potassium (1,6<MR<=2,6)
Méta-silicate de disodium
hydroxyde de potassium
Chlorite de sodium

Mention Danger
d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

F 40

Date de révision: 21.10.2022

Code du produit: 89300226

Page 2 de 14

Pictogrammes:



Mentions de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
--------	---

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

F 40

Date de révision: 21.10.2022

Code du produit: 89300226

Page 3 de 14

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
1312-76-1	Silice, sel de potassium (1,6<MR<=2,6)			10 - < 25 %
	215-199-1		01-2119456888-17	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H315 H318 H335			
10213-79-3	Métasilicate de disodium			10 - < 25 %
	229-912-9		01-2119449811-37	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H290 H314 H318 H335			
1310-58-3	hydroxyde de potassium			5 - < 10 %
	215-181-3	019-002-00-8	01-2119487136-33	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H290 H302 H314 H318			
7758-19-2	Chlorite de sodium			0,3 - < 2,5 %
	231-836-6		01-2119529240-51	
	Ox. Sol. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H271 H310 H301 H314 H318 H373 H400 H412			
7681-52-9	Hypochlorite de sodium			< 0,1 %
	231-668-3	017-011-00-1	01-2119488154-34	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H290 H314 H318 H335 H400 H410 EUH031			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
10213-79-3	229-912-9	Métasilicate de disodium	10 - < 25 %
	par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		
1310-58-3	215-181-3	hydroxyde de potassium	5 - < 10 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2		
7758-19-2	231-836-6	Chlorite de sodium	0,3 - < 2,5 %
	dermique: ATE = 50 mg/kg; par voie orale: DL50 = 248 mg/kg		
7681-52-9	231-668-3	Hypochlorite de sodium	< 0,1 %
	par inhalation: CL50 = >10,5 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 8910 mg/kg M acute; H400: M=10 M chron.; H410: M=1 EUH; EUH031: >= 5 - 100		

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

5 % - < 15 % phosphates, < 5 % agents de blanchiment chlorés.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée:

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

F 40

Date de révision: 21.10.2022

Code du produit: 89300226

Page 4 de 14

consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

F 40

Date de révision: 21.10.2022

Code du produit: 89300226

Page 5 de 14

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Détergent pour verres avec action blanchissante

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m ³	F/m ³	Catégorie	Origine
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	-	2		15 min	
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		8 h	

F 40

Date de révision: 21.10.2022

Code du produit: 89300226

Page 6 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
1312-76-1	Silice, sel de potassium (1,6<MR<=2,6)		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5,61 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,49 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,38 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
10213-79-3	Méta-silicate de disodium		
Salarié DNEL, à long terme	dermique		1,49 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation		6,22 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique		0,74 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation		1,55 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale		0,74 mg/kg p.c./jour
7758-19-2	Chlorite de sodium		
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	0,58 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,58 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	0,41 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,41 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	0,29 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,29 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	0,1 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,1 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	0,029 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,029 mg/kg p.c./jour
7681-52-9	Hypochlorite de sodium		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,55 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	3,1 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,55 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	3,1 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0,5 %
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,55 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	3,1 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,55 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	3,1 mg/m ³

F 40

Date de révision: 21.10.2022

Code du produit: 89300226

Page 7 de 14

Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	0,5 %
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0,26 mg/kg p.c./jour
1310-73-2	hydroxyde de sodium soude caustique		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	Valeur
Milieu environnemental		
1312-76-1	Silice, sel de potassium (1,6<MR<=2,6)	
Eau douce		7,5 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		7,5 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		348 mg/l
10213-79-3	Métasilicate de disodium	
Eau douce		7,5 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		7,5 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
7758-19-2	Chlorite de sodium	
Eau douce		0,00065 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0065 mg/l
Eau de mer		0,000065 mg/l
7681-52-9	Hypochlorite de sodium	
Eau douce		0,00021 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,00026 mg/l
Eau de mer		0,000042 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Ouvrir les fenêtres, pour assurer une ventilation naturelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes à monture (EN 166)

Protection des mains

Utilisation de gants de protection (EN 374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Non nécessaire en cas de manipulation conforme.

En cas d'exposition intensive ou prolongée, porter un appareil respiratoire autonome (EN 133).

F 40

Date de révision: 21.10.2022

Code du produit: 89300226

Page 8 de 14

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	spécifique au produit
Point de fusion/point de congélation:	< -15 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité	
solide/liquide:	non applicable
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	14
Hydrosolubilité:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,43 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	< 10 mPa·s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactions avec les métaux avec dégagement d'hydrogène.

Réaction à l'eau et aux acides avec dégagement de chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereusesAvec les acides, du chlore gazeux peut se former.
hydrogène, en cas de réaction avec des métaux.**10.4. Conditions à éviter**

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.5. Matières incompatibles

Métal.

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

F 40

Date de révision: 21.10.2022

Code du produit: 89300226

Page 9 de 14

Tenir à l'écart de: Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est stocké et utilisé conformément à sa destination.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 5146,1 mg/kg; ATE (cutanée) 5000,0 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
10213-79-3	Métasilicate de disodium				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	Producteur	
1310-58-3	hydroxyde de potassium				
	orale	ATE 500 mg/kg			
7758-19-2	Chlorite de sodium				
	orale	DL50 248 mg/kg	Rat	ECHA	OCDE 401
	cutanée	ATE 50 mg/kg			
7681-52-9	Hypochlorite de sodium				
	orale	DL50 8910 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 401
	cutanée	DL50 >20000 mg/kg	Lapin	Producteur	OCDE 402
	inhalation (1 h) vapeur	CL50 >10,5 mg/l	Rat	Producteur	OCDE 403

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

F 40

Date de révision: 21.10.2022

Code du produit: 89300226

Page 10 de 14

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
10213-79-3	Métasilicate de disodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 210 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 207 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 1700	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	
7758-19-2	Chlorite de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 106 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 <1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	
7681-52-9	Hypochlorite de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 0,032	96 h	Salmo sp.	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 0,036	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 0,035	48 h	Ceriodaphnia dubia	Producteur	OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l 0,04	28 d	Menidia peninsulae	Producteur	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l 0,0054	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	Producteur	OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 0,007	15 d	Crassostrea virginica	Producteur	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
7758-19-2	Chlorite de sodium	-2,7

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

F 40

Date de révision: 21.10.2022

Code du produit: 89300226

Page 11 de 14

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1719**d'identification:****14.2. Désignation officielle de** LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Métasilicate de disodium,
transport de l'ONU: hydroxyde de potassium, Chlorite de sodium)**14.3. Classe(s) de danger pour le** 8**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 8



Code de classement: C5

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

Catégorie de transport: 2

N° danger: 80

Code de restriction concernant les

tunnels: E

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1719**d'identification:**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

F 40

Date de révision: 21.10.2022

Code du produit: 89300226

Page 12 de 14

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Métasilicate de disodium, hydroxyde de potassium, Chlorite de sodium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C5

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Disodium metasilicate, potassium hydroxide, Sodium chlorite)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-A, S-B

Groupe de ségrégation:

18 - alkalis

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Disodium metasilicate, potassium hydroxide, Sodium chlorite)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y840

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855

IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

F 40

Date de révision: 21.10.2022

Code du produit: 89300226

Page 13 de 14

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2004/42/CE (COV): 0%

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

F 40

Date de révision: 21.10.2022

Code du produit: 89300226

Page 14 de 14

EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)